

Conseil et accompagnement social en milieu de travail



► Qu'est-ce que c'est ?

Le service exerce ses missions au sein de la direction Santé Sécurité et Qualité de Vie au Travail du CDG44.

La mission principale du service est de concourir à accompagner les collectivités et leurs agents à :

- > Prévenir le risque de désinsertion professionnelle.
- > Maintenir ou retrouver un équilibre entre vie professionnelle et privée.

Qui peut en bénéficier ?

Le service conseil et accompagnement social en milieu de travail est une ressource dédiée aux **collectivités affiliées** au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, et **leurs agents**.

Qui peut le solliciter ?

- > Les collectivités territoriales affiliées au CDG44.
- > Les agents (en position d'activité et de disponibilité d'office) des collectivités territoriales affiliées au CDG44.
- > Les partenaires médico-sociaux.

Comment ça se passe ?

Ses missions se déclinent en trois axes et niveaux d'intervention sociale :

1. Accompagnement social des agents

- Accueillir, informer, accompagner et/ou orienter les agents, en réponse aux problématiques individuelles rencontrées liées au travail.
- Soutenir les agents dans les situations de changement et d'adaptation professionnelle, et/ou de rupture avec le milieu professionnel.

2. Être un tiers facilitateur et neutre

- > Favoriser le maintien, et/ou le rétablissement du lien collectivité/agent
- > Soutenir les collectivités dans les problématiques individuelles rencontrées avec leurs agents en concourant :
 - Au maintien en emploi.
 - Au retour à l'emploi.
 - A l'accompagnement de l'agent vers l'inaptitude.

3. Apport d'une expertise sociale

Concourir au repérage et à l'analyse des incidences collectives du changement (réorganisation de services, mutualisation...), susceptibles d'impacter l'équilibre entre la vie professionnelle et privée des agents.

Les domaines de compétences du service conseil et accompagnement social en milieu de travail du CDG 44 s'articulent autour de :

- > La santé au travail
- > Le maintien en emploi
- > Les arrêts maladie
- > L'inaptitude
- > Le handicap
- > L'invalidité

Comment solliciter le service ?

Contactez le secrétariat social :
02.40.20.63.81
servicesocial@cdg44.fr

Vous pouvez rencontrer l'assistante sociale du travail sur **rendez-vous** :

Au CDG 44, au sein de la collectivité, lors de permanences délocalisées, au téléphone, ou au domicile de l'agent.



Le service se compose d'une **assistante sociale du travail**, et d'une **collaboratrice**, qui est le premier contact des collectivités et des agents.

La **collaboratrice** pré-évalue les demandes, et apporte un premier niveau d'information et d'orientation.



Le service conseil et accompagnement social en milieu de travail garantit neutralité et confidentialité des interventions sociales menées.

L'assistante sociale du travail fait partie de l'équipe pluridisciplinaire du centre de gestion et peut à ce titre mobiliser l'expertise complémentaire d'autres professionnels (médecins, instances médicales et statutaires, infirmières, préventeurs, référente handicap, conseillers en mobilité professionnelle, conseillers en organisation).
Le partage d'informations est alors possible en accord avec la collectivité et l'agent, dans le respect du secret professionnel.

Prenez contact avec le service conseil et accompagnement social en milieu de travail :



servicesocial@cdg44.fr



02.40.20.63.81

Nadège FRICAUD, assistante sociale du travail

Marlène PRAUD, collaboratrice



**Direction Santé Sécurité
Qualité de Vie au Travail**

**Conseil et accompagnement social en milieu de travail
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE 44**

6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 20 63 81 / servicesocial@cdg44.fr